



SHOW OPEN GENISSES 2025

REGLEMENT GENERAL DU CONCOURS 2025

DATE ET LIEU DU CONCOURS:

Le show open génisses se déroulera sur le site de l'Axone à Montbéliard dans le Doubs du 24/07/2025 au 26/07/2025.

ADMISSION DES ANIMAUX

Article 1 : Conditions d'admission

Peuvent être admis à concourir des animaux appartenant aux races laitières:

Prim'Holstein noire et Prim'Holstein rouge, Montbéliarde, Brune, Jersiaise et Simmental.

Ce concours est ouvert aux éleveurs adhérents au contrôle laitier officiel.

Seuls seront admis les animaux ayant fait l'objet d'une filiation validée.

Article 2 : Inscriptions

Les demandes d'inscription au concours doivent parvenir au comité d'organisation **jusqu'au 31 mai 2025**, dernier délai :

Show Open Génisses - ajem25800@gmail.com

- Engagement des animaux :

Le nombre d'animaux par élevage n'est pas limité.

Les inscriptions sont prises en considération dans l'ordre de leur arrivée. En cas de dépassement de la capacité d'attaches, cet ordre sera déterminant pour l'acceptation.

- Droit d'inscription : les éleveurs doivent acquitter un droit d'inscription de **30 € HT**, soit **36 € TTC** pour chaque génisse inscrite. **Seules les inscriptions accompagnées du chèque seront prises en compte.**

- **Le chèque doit correspondre au nom de l'élevage** (nécessité comptable pour la facturation).

- Transport : les frais de transport sont à la charge des éleveurs exposants.

Le déchargement des bêtes doit s'effectuer uniquement sur l'espace prévu à cet effet et après autorisation donnée par le contrôle sanitaire.

Les exposants ne peuvent prétendre à aucune indemnité, ni au remboursement de leurs inscriptions.

Article 3 : Assurance

Les bovins resteront dans l'enceinte du concours aux risques des exposants pendant toute la durée de la manifestation, du jeudi 24 juillet à leur arrivée (de 7 H à 12 H) au samedi 26 juillet à 17H.

Aucun animal ne sera admis en dehors de la tranche horaire d'arrivée.

Le comité d'organisation ne prend aucune responsabilité concernant les accidents, maladies, vols, pertes, pouvant atteindre les propriétaires, les éleveurs et les animaux pendant le voyage ou durant l'exposition.

Elle ne prend également aucune responsabilité envers le public, outre les responsabilités légales.

Article 4 : Tenue

Tous les exposants devront observer les instructions qui leur seront données par l'administration du concours, notamment en ce qui concerne :

- le clippage : un endroit est destiné à cette activité ; il doit être tenu propre dans le respect de chacun.
- le lavage et la présentation
- les horaires de passage sur le ring
- le respect de la tenue (**chemise blanche, pantalon noir**).

La propreté des stands reste la responsabilité de chaque éleveur.

Article 5 : Affouragement

Chaque éleveur est responsable d'affourager ses animaux ; du foin grossier sera mis à disposition.

Article 6 : Conditions d'inscription :

Les génisses devront respecter les critères suivants :

- Age minimum = 6 mois, soit nées **avant le 25/01/2025**.
- En gestation depuis moins de 6 mois : fécondées **après le 25/01/2025**.
- Age maximum si non gestantes = 27 mois, soit nées **après le 25/04/2023** / si gestante = 32 mois, **soit nées après le 25/11/2022**

OBLIGATOIREMENT JOINDRE UN DOUBLE DU PASSEPORT (PHOTOCOPIE RECTO VERSO)

Concours par équipe :

Un concours par équipe aura lieu en inter race.

Cf : voir le règlement spécifique au concours par équipe.

Article 7 : Classement des animaux :

Les animaux seront répartis par section selon leur date de naissance.

Le classement se fera uniquement sur la conformation.

Deux championnats seront organisés, **un junior et un senior**.

Les deux meilleurs de chaque section concourront pour les championnats qui délivreront trois prix chacun :

- Championne
- Championne réserve
- Mention honorable

En soirée, seront désignées la grande championne et la championne réserve ainsi que **la suprême championne**

Article 8 : Départ et chargement des animaux :

Le départ des animaux devra s'effectuer le samedi 26 juillet 2025 à partir de 17 H 00.

Article 9 : Modification du règlement

Le comité d'organisation peut compléter ou modifier le présent règlement en tout temps.

Article 10 : Règlement sanitaire :

Le règlement sanitaire est défini par le certificat sanitaire mis en annexe. Les candidats à l'inscription doivent impérativement en avoir pris connaissance et sont informés qu'il est susceptible d'évoluer. La version proposée sur le site d'inscription sera toujours la version applicable. Tout éleveur ne respectant pas les clauses du certificat sanitaire ne sera pas admis sur la manifestation.

Pour tout renseignement : contacter votre GDS départemental qui en cas de question particulière prendra contact avec le GDS du Doubs

Durant la manifestation, un vétérinaire de garde sera à disposition.

Article 11 : Règlement interne

Afin de pérenniser l'organisation du show open génisses, suite aux constatations de l'Axone au niveau de la sécurité, le conseil d'administration prend les mesures suivantes :

- Les cantines avec cuisinières, réchauds... ne sont pas tolérées dans l'Axone
- Chaque organisation départementale sera responsable du comportement des participants et notamment des mineurs ; tout non respect des règles élémentaires de conduite entraînera une exclusion immédiate.

Pour faciliter l'intendance, l'organisation proposera un espace restauration et restauration rapide.

En respectant le présent règlement, les exposants collaborent au bon déroulement de la manifestation.

Un hébergement sera proposé à tous les exposants : douches, sanitaires, dortoirs communs. Une participation sera demandée en contrepartie. (Détails après le 31 mai 2025)

REGLEMENT DU CONCOURS DE PRÉSENTATION

DATE ET LIEU DU CONCOURS

Le show open génisses se déroulera sur le site de l'Axone à Montbéliard dans le Doubs du 24/07/2025 au 26/07/2025.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Être âgés de **10 à 22 ans, soit nés après le 26 juillet 2003**. L'inscription est gratuite.

PREPARATION DES ANIMAUX

Chaque jeune participera avec une génisse ayant participé au concours, choisie par lui et en accord avec le propriétaire de l'animal.

Il est responsable de la préparation de son animal (propreté, dressage, présentation...)

Un concours commun sera organisé, divisé en trois catégories :

- **10/14 ans**
- **14/18 ans**
- **18/22 ans**

CRITERES DE JUGEMENT

Le jugement portera sur la présentation et la mise en valeur de l'animal, ainsi que sur la tenue et le comportement du présentateur.

Ce jugement se déroulera sur le ring dans les conditions d'un concours.

La qualité morphologique de l'animal ne sera pas prise en compte.

Critères appréciés :

- Propreté de l'animal
- Présentation et mise en valeur de l'animal
- Conduite de l'animal
- Attitude par rapport au juge
- Tenue du jeune présentateur
- Respect de la tenue : **pantalon noir, chemise blanche, chaussures sombres.**

Les informations nécessaires à l'inscription du meneur sont :

- Nom Prénom
- Date de naissance
- Numéro de téléphone

L'inscription à ce concours est indépendante du concours par équipe et inversement.

L'animal choisi par le meneur ne pourra concourir qu'avec un seul meneur.

Pour tous renseignements concernant les inscriptions :

- Pauline Monnin : 06 45 76 63 13
- Fabien Taillard: 07 71 20 06 93

Impératif : Merci de renvoyer l'inscription **avant le 15 juin 2025 à :
Show Open Génisses – paulinemonnin2@gmail**



SHOW OPEN GENISSES 2025

Bulletin à retourner avec le chèque avant le 31 mai 2025, dernier délai à :

Show open génisses -19 rue chemin neuf 25800 Etray.

Nom- PRENOM :

.....

Adresse :

.....

Tel : N°

Elevage.....

Adresse mail :

Race :

Prim'Holstein préciser si concours rouge OUI NON

Animaux à inscrire :

| NOM Génisse | N°10 chiffres | Date de naissance | Date IA GESTANTES | Père | Grand-Père maternel |
|-------------|---------------|-------------------|-------------------|------|---------------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Inscription : nombre de génisses : X 36.00€ ttc =€

Joindre le règlement par chèque bancaire, à établir à l'ordre de l'Ajem.

Obligatoirement joindre un double du passeport (photocopie recto verso)